



MAIRIE DE BOULANCOURT

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

Date de convocation : 28 JANVIER 2019	Séance du 14 FEVRIER 2019 L'an deux mil dix-neuf, le 14 février à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur JAIRE, <i>Maire de Boulangcourt</i> .
Date d'affichage : 28 JANVIER 2019	Présents : M. JAIRE Éric, Maire, Mme BELLIOU Elisabeth, Mme DELOZANNE Arminda, Maires adjoints, M. CHARNIER Jean-Marie, M. CRAPEAU Éric, M. DE FAVERI Angélo, Mme VALERIAUD POUGAT Claire, conseillers municipaux.
Nombre de conseillers : 9	Absents : Mme IMBAULT Stéphanie, M. VIRON Hervé
Présents : 7	Pouvoirs : M. VIRON donne pouvoir à Mme DELOZANNE
Pouvoirs : 1	Secrétaire de séance : Mme DELOZANNE Arminda.
Votants : 8	

ORDRE DU JOUR

- 1) Demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour ACTES
- 2) *Affaires diverses.*

Le compte rendu de la précédente séance, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Points supplémentaires adoptés à l'unanimité des présents :

- 1) **Délibération n° 01-2019 : Demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, s'élève à 567,00 € HT et que le projet peut obtenir une aide financière au titre de la DETR 2019 à hauteur de 80% du projet. Le solde de la dépense devra être acquitté à l'aide des ressources générales du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

SOLLICITE, l'octroi par l'Etat au titre de la DETR 2019 d'une subvention à hauteur de 80%, soit la somme de 453,60 € HT.

Le reste de la dépense sera financé par les fonds propres de la commune.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Affaires diverses :

- **Travaux enfouissement rue Grande :** Les travaux suivent leur cours. Les problèmes rencontrés chez les habitants ont pu être solutionnés efficacement et rapidement. La mise en place des candélabres est programmée à partir du 15 mars, pour lesquelles, nous avons pu bénéficier d'une subvention du Parc Régional du Gâtinais qui s'élève à 10 000€.
- **Accessibilité de la Mairie :** Suite au retour positif de notre demande de subvention auprès du département, les travaux d'accessibilité devraient commencer courant 1^{er} semestre 2019. C'est l'entreprise DANY LOURENCO qui a été retenue pour effectuer les travaux.
- **Toiture de l'église :** Nous avons reçu un devis de l'entreprise HERSANT pour le démoussage et le traitement anti mousse du toit de l'église ainsi que le remplacement des tuiles cassées, pour montant de 3 952,80€ TTC. Les travaux se feront courant du 1^{er} semestre 2019.
- **Saleuse :** La commune a fait l'acquisition d'une saleuse pour un montant de 888€ TTC.
- **Travaux Fromont :** La commune de Fromont entreprend des travaux sur la CV4 reliant Boulancourt à Fromont. Cette dernière sera interdite à la circulation. Les travaux s'effectueront du 25 février au 12 avril 2019. Une déviation sera mise en place par la route Boulancourt-Herbauvilliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures
Le Maire, Éric JAIRE